

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

27^{ème} année - N°5181 - Jeudi 13 Août 2026 - Prix : 200 Fc

DIASPORA :

Mélissa inspire la nouvelle génération de la diaspora



Sous le patronage du président de l'assemblée nationale, la fondation Hazi Haki a organisé ce mardi 11 août à la salle de conférence du parlement une rencontre exceptionnelle sous forme de conférence-débat, avec le thème « Contribution et réussite des nouvelles générations de français issus de l'immigration ».

L'évènement a réuni un public de personnalités remarquables de la diaspora et local. L'acte porteur de mémoire de la fondation, la plantation du Mdri wa Mahaba (l'arbre d'amour) attribuée à la jeune maire Mélissa Youssouf.

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

27 Swafar 1447
Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Août 2026

Lever du soleil:

06h 22mn

Coucher du soleil:

18h 03mn

Fadjr : 05h 11mn

Dhouhr : 12h 17mn

Ansr : 15h 16mn

Maghrib: 18h 06mn

Incha: 19h 20mn



REVUE ANNUELLE CONJOINTE 2025 :

Bilan et mise en place d'une feuille de route au cœur du débat

Le ministère de l'Agriculture, en partenariat avec le PNUD, organise du 11 au 13 août à Moroni la Revue annuelle conjointe 2025 du secteur agricole, de la pêche et de l'artisanat. L'atelier vise à évaluer les réalisations, identifier les difficultés et définir une feuille de route avec les différentes parties prenantes.

Le ministre de l'Agriculture, Daniel Ali Bandar, a salué les partenaires techniques et financiers pour leur soutien, notamment l'AFD et Expertise France à travers le projet AFIDEV. Il a rappelé l'importance stratégique de l'agriculture pour le pays : « L'agriculture n'est pas un secteur parmi d'autres. Elle nourrit notre population. Elle fait vivre des milliers de familles. Elle porte notre souveraineté alimentaire et représente l'identité économique des Comores : pilier de notre économie, source de revenus pour des milliers de foyers comoriens, et l'un des principaux moteurs de notre croissance, de nos exportations et de notre développement territorial », a-t-il déclaré. Il a rappelé que la première Revue annuelle conjointe, avait marqué une avancée dans la gouvernance du secteur, en renforçant la transparence, la redevabilité, le dialogue et la recherche collective de résultats.

Selon lui, cette première revue a permis d'identifier les principaux défis du secteur et de formuler des recommandations portant notamment sur la coordination institutionnelle, le suivi des investissements, la mobilisation des ressources, la

mise en œuvre du PNIA, le partenariat public-privé et le dialogue avec les partenaires techniques et financiers. « Nous sommes réunis pour répondre à une question simple mais essentielle : qu'avons-nous réellement accompli depuis la dernière revue ? Avons-nous transformé nos engagements en actions ? Avons-nous amélioré notre manière de travailler ensemble ? Avons-nous créé davantage de valeur pour nos producteurs, nos pêcheurs, nos artisans et nos territoires ? Voilà le véritable sens de cette rencontre », a-t-il précisé.

Pour le ministre, l'efficacité d'une revue se mesure à ses résultats concrets. Selon les données présentées, 80% des indicateurs physiques du PNIA ont été réalisés et 90% des recommandations de la RAC 2024 sont en cours ou partiellement mises en œuvre, appelant à renforcer la planification et le suivi. De son côté, Luca Monge Roffarello, représentant résident du PNUD, a relevé que les résultats de 2025 témoignent d'avancées importantes, tout en faisant ressortir plusieurs marges de progression. « Le taux global d'exécution financière atteint 69%, soit près de 18 millions de dollars sur les 26 millions programmés. Dans le même temps, la consolidation, l'accès et le partage des données financières restent à renforcer », a-t-il indiqué.

Il a également souligné que près de 46 % des indicateurs programmés affichent des niveaux de réalisation supérieurs à 100%. « Ces performances sont encourageantes, mais elles invitent également à examiner la manière dont certaines



cibles sont définies et calibrées. La qualité de nos résultats dépend aussi de la qualité de notre programmation, de nos données et de notre capacité à assurer un suivi régulier », a-t-il ajouté. Cette démarche s'inscrit, selon le représentant résident du PNUD, dans les principes de l'efficacité du développement, notamment l'appropriation nationale, l'alignement des partenaires, la coordination, la gestion axée sur les résultats, la transparence et la redevabilité mutuelle.

« En termes simples, le gouvernement fixe le cap, les partenaires s'alignent et accompagnent, et ensemble, nous suivons les résultats et rendons compte de nos engagements », a-t-il expliqué.

Pour lui, la mise en place du

mécanisme de coordination constitue une avancée importante, mais il faut désormais lui donner toute sa portée opérationnelle. Le ministère conserve naturellement le leadership sectoriel. Le PNUD, dans son rôle de chef de file des partenaires, peut faciliter le dialogue, contribuer à la consolidation de l'information et accompagner le suivi des décisions prises collectivement. « Nous devons pouvoir répondre simplement à quelques questions essentielles : qui intervient, où, avec quelles ressources, auprès de quels bénéficiaires et avec quels résultats ? », a-t-il déclaré.

Le PNUD et ses partenaires disposent déjà d'une cartographie, d'une matrice de décisions et d'un tableau de bord. L'enjeu est désor-

mais d'en faire de véritables outils de pilotage. Le PNUD, a-t-il assuré, restera pleinement engagé aux côtés du gouvernement et de l'ensemble des partenaires afin de renforcer les systèmes nationaux, d'améliorer la coordination et de mobiliser les partenariats nécessaires. Le gouverneur de Ngazidja a souligné les défis liés au changement climatique, aux marchés, au financement et à la logistique, tout en mettant en avant les atouts des Comores, notamment leur jeunesse et leur secteur privé. Il a assuré que les recommandations de la revue seront transformées en une feuille de route opérationnelle avec des responsabilités, un calendrier et un mécanisme de suivi.

Nassuf Ben Amad

SOCIÉTÉ :

À Mwali, la prime de la vanille finance la scolarité

Une enveloppe de 30,43 millions de francs comoriens, issue notamment de la prime du commerce équitable de la récolte 2025, est consacrée à la scolarité et aux fournitures scolaires des enfants de producteurs de vanille partenaires de Vaniacom. Déjà lancé à Ndrondroni, le programme doit prochainement s'étendre à Fomboni.

À Mwali, une partie de la valeur générée par le commerce équitable de la vanille est désormais directement investie dans l'éducation. Vaniacom a mobilisé 30 430 000 francs comoriens pour prendre en charge les frais de scolarité et les fournitures scolaires des enfants issus des familles de producteurs partenaires. Le programme est financé notam-

ment grâce à la prime du commerce équitable issue de la récolte 2025. Il est mis en œuvre avec l'association Provabé – Producteurs de Vanille Bio et Équitable, avec l'appui de Hand in Hand – Bio.Fair.Rapunzel. À Ndrondroni, le dispositif est déjà opérationnel. Deux établissements, l'École privée IMANI et l'École primaire publique (EPP) de Ndrondroni, ont signé des conven-

tions avec Vaniacom.

Le programme doit ensuite être déployé à Fomboni. « Nous avons prévu un budget de 30 430 000 francs pour venir en aide aux enfants des cultivateurs qui travaillent avec nous. Cette enveloppe est destinée à payer leur scolarité et leurs fournitures scolaires, qu'ils soient dans un établissement public ou privé », explique Sitti Djaouharia Chihabiddine, directrice de Vaniacom. Pour garantir la transparence, les enfants bénéficiaires sont identifiés à partir d'une liste nominative établie par Provabé en collaboration avec les établissements scolaires. Les fonds ne sont pas directement remis aux familles : les frais sont réglés auprès des écoles, sur présentation de factures détaillées.

Un suivi de la scolarité est également prévu. Les établissements partenaires doivent informer Vaniacom et Provabé sur l'assiduité, le travail et le comportement des élèves. En cas d'absences répétées, de résultats insuffisants ou de com-

portement inapproprié, la prise en charge peut être suspendue. Cette initiative s'inscrit dans la politique de responsabilité sociale de Vaniacom. L'entreprise avait lancé en 2022 à Ngazidja une mutuelle de santé destinée aux familles de producteurs. Après la mise en place de l'Assurance maladie généralisée, l'accompagnement a été réorienté vers la scolarité.

Pour les familles, cette aide représente un véritable soulagement. Anli Mahamoud, cultivateur de vanille et parent bénéficiaire, estime qu'elle permettra de réduire les charges liées à l'éducation et de mieux accompagner les enfants dans leurs études. Cette action intervient parallèlement au paiement de la prime bio-équitable et du différentiel de prix de la vanille verte de la récolte 2025. Selon les ressources disponibles, le programme pourrait être renouvelé lors des prochaines campagnes.

Riwad



DIASPORA :

Mélissa Youssouf inspire la nouvelle génération de la diaspora

L'événement avait pour inviter d'honneur Mélissa Youssouf, une femme franco-comorienne, figure montante de la vie publique en France. Née et grandie à Villepinte, en Seine-Saint-Denis, elle s'est engagée très tôt dans la politique, d'abord comme conseillère municipale en 2008 puis en 2016. En mars 2026, elle est devenue la première femme maire française d'origine comorienne, élue à la tête de Villepinte avec une large majorité. Elle occupe également la fonction de vice-présidente du département de la Seine-Saint-

Denis, elle incarne une trajectoire marquée par la persévérance et l'engagement civique. Dans son discours, elle a rappelé que son chemin fut marqué « de plus d'échecs que de réussites », évoquant ses deux candidatures malheureuses avant d'accéder à la fonction. Son témoignage a résonné comme une preuve que c'est possible d'être jeune, femme et réussir en France, malgré les obstacles.

Le président de l'assemblée nationale, Moustadroine Abdou a salué cette réussite en déclarant : « Une source de fierté, votre réussite

est la nôtre. » De son côté, Saïd Mchangama, président de la fondation Hazi Haki, a insisté sur l'importance de l'investissement de la diaspora : « Accepter la diversité. La diaspora ne commencera pas à contribuer au développement du pays sans qu'elle soit capable d'investir. » Ces paroles voulant souligner la nécessité d'un engagement constant pour transformer les réussites des enfants de la diaspora en leviers de développement. Avant même, l'ouverture officielle de la cérémonie, les personnalités présentes ont participé à un geste hau-

tement symbolique : la plantation du « Mdri wa Mahaba » (l'Arbre d'Amour) dans l'enceinte du Palais du Peuple. Réalisé en présence des officiels et attribué à Mélissa Youssouf.

La conférence s'est poursuivie par des échanges avec le public. Membres de la société civile et de la diaspora ont pu interroger la maire et les autorités présentes sur les défis liés à l'intégration et sur les perspectives offertes aux jeunes générations en France. Au-delà des discours, les échanges ont montré que la réussite de figures comme

Mélissa Youssouf n'est pas seulement une victoire personnelle, mais une source d'inspiration pour la nouvelle génération. La présence du gouverneur de l'île de Ngazidja Monsieur Ibrahim Mze a également donné une image particulière, garantissant l'importance accordée par les autorités à la diaspora et la jeunesse.

Aticki Ahmed Ismael

FORMATION EN CHINE :

21 jours d'immersion en Chine pour des professionnels africains

Pékin veut partager son modèle numérique. Depuis le 7 août, le Centre de conférences Huanghe Jingdu à Tiantongyuan accueille un séminaire de 21 jours sur la gestion numérique des médias audiovisuels. Cinq pays africains y participent, dont les Comores.

Ce n'est plus seulement des routes et des ponts. La coopération sino-africaine s'étend désormais aux studios, aux régions et aux serveurs. La Chine a ouvert le 7 août à Pékin un séminaire stratégique sur la transformation numérique de l'audiovisuel, destiné à des professionnels africains. Pendant trois semaines, ingénieurs du son, journalistes, directeurs de l'information, chefs de maintenance, animateurs et ingénieurs en communication venus du pays, de Centrafrique, de Côte d'Ivoire, de Mauritanie et de Maurice vont décortiquer le modèle chinois. Au programme on parle de politiques publiques, technologies d'ultra-haute définition, intelligence artificielle et nouveaux modèles économiques. La cérémonie d'ouverture a donné le ton, en présence de deux figures clés du secteur. Zhou

Jihong, directrice générale de la coopération internationale de l'administration nationale de la radio et de la télévision (NRTA), et He Dongbo, directeur général adjoint de la CBIC, bras technique de la coopération audiovisuelle chinoise.

Dans son discours d'accueil, Zhou Jihong a inscrit cette formation dans une histoire longue. « Depuis longtemps, nous entretenons une tradition de sincérité et d'amitié. Dans le cadre du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC), notre coopération s'est renforcée », a-t-elle rappelé. Pour Pékin, la radio et la télévision restent « un lien puissant pour rapprocher les cœurs et favoriser le dialogue entre nos civilisations ». Un rappel historique nécessaire. Depuis 2012, la NRTA a créé le Forum de coopération médiatique Chine-Afrique, qui a déjà tenu six éditions. Échanges de programmes, transferts techniques, formations. Le dispositif a servi de laboratoire à ce que la Chine appelle une communauté de destin audiovisuel. L'année 2026 n'a pas été choisie au hasard. Elle marque le début du 15e Plan quinquennal chinois, qui fait du passage à l'ultra-haute définition, de



l'IA générative dans la production et de la régulation de l'audiovisuel en ligne ses priorités.

« Dans ce processus, nous sommes prêts à travailler main dans la main avec nos collègues africains pour explorer de nouvelles voies à l'ère numérique », a insisté Zhou Jihong. Elle en a profité pour lancer l'invitation officielle. La 7e session du Forum se tiendra à Pékin du 19 au 21 août prochains, avec 21 ministres et 12 vice-ministres africains attendus. Thème retenu. « Partager de nouvelles opportunités de développement, créer ensemble un nouvel avenir audiovisuel », autour de trois axes dont échanges populaires, développement com-

mercial et jeunesse. Même son de cloche pour He Dongbo. « Bien que des milliers de kilomètres nous séparent, nos relations remontent à des temps très anciens », a-t-il déclaré. Pour lui, la transformation numérique est un défi commun. La mondialisation ne laisse le choix ni à la Chine ni à l'Afrique : il faut moderniser la radiodiffusion ou décrocher.

Cependant, le séminaire ne sera pas qu'une vitrine théorique à Pékin. C'est l'autre angle de cette formation. Les participants quitteront la capitale pour des visites de terrain à Changsha et Shaoshan, dans le Hunan, province considérée comme le laboratoire de l'innova-

tion audiovisuelle chinoise, avec ses géants de la technologie et ses chaînes ultra-modernes. « Le numérique transforme le monde. Notre coopération ne se réduit pas à un transfert de technologie. Elle est un enrichissement mutuel des civilisations et un partage de bénéfices », a martelé He Dongbo, avant de conclure à l'adresse des séminaristes. « Vous êtes les piliers du développement de vos médias nationaux. »

Pour les pays dont les médias publics peinent à achever leur transition numérique, l'enjeu est concret. Comment gérer une rédaction convergée avec peu de moyens ? Comment monétiser l'audiovisuel en ligne ? Comment former des techniciens à la maintenance d'équipements de plus en plus intelligents ? Autant de questions qui seront au cœur des ateliers. Au-delà de la technique, Pékin joue aussi une bataille d'influence douce. En formant les futurs décideurs des médias africains, la Chine exporte ses normes, ses équipements et son récit de la modernité numérique.

El-Aniou Fatima

CHN EL-MAAROUF :

La maternité en mode survie

Depuis plus de trois mois, l'hôpital de référence fonctionne au ralenti. Le mouvement de grève du collectif des soignants contractuels a vidé les couloirs d'El-Maarouf, laissant les services vitaux au bord de l'asphyxie. Selon nos sources, à la maternité, le service minimum ne tient plus qu'à un fil.

Le hall d'habitude bouillonnant du bâtiment principal du CHN n'est plus le même. Depuis le début de la grève du personnel contractuel, l'établissement de référence vit une crise sans précédent. Le conflit, né de revendications salariales et de conditions

indignes, s'est durci au final avec le licenciement de plusieurs médecins pour grève irrégulière. Une décision qui a mis le feu aux poudres. Et pour cause, les licenciés incluent des piliers des services critiques tels que la maternité, la gynécologie-obstétrique et l'imagerie médicale.

Les conséquences sont immédiates sur le terrain. Les fonctionnaires restés en poste, épuisés par des longues gardes enchaînées, tentent de colmater les brèches. Parmi les services les plus touchés figure la maternité. En sous-effectif, les médecins ne programment plus aucune consultation de routine. Seules les urgences vitales extrêmes, notamment les césariennes,

sont prises en charge. Une sage-femme du service, sous anonymat, confie : « Ça s'empire de jour en jour. En sous-effectif, les médecins ne programment plus de consultations. A la maternité, on ne prend plus que les urgences opératoires, car on ne peut pas assurer à la fois les consultations quotidiennes, les césariennes urgentes et les autres examens. »

Le résultat est sans appel. Des dizaines de femmes enceintes, suivies pour des grossesses à risque ou en attente d'une opération programmée, sont refoulées. Sans alternative à Moroni, elles doivent parcourir plus de trente kilomètres pour rejoindre le centre hospitalier de



Mbeni, qui risque lui-même d'être débordé. Dans les salles d'attente plus ou moins désertées, l'angoisse des familles est palpable. Le bras de fer entre la direction et le collectif reste sans issue. Pendant que les

deux parties s'accusent, ce sont les patientes les plus vulnérables qui paient le prix fort d'un système hospitalier à bout de souffle.

Hamdi Abdillahi Rahilie

COMMERCE

Mohéli impose des taxes fiscales aux marchands ambulants

Lors d'une conférence de presse organisée au siège de la confédération des travailleuses et travailleurs des Comores (CTTC), Ibrahim Omar, Secrétaire général de ladite confédération a sensibilisé les autorités sur la situation fiscale imposée aux marchands ambulants de Fomboni (Mohéli). Sans parler d'arnaque, le conférencier a regretté une disposition arbitraire et contraire au droit d'égalité.



"N à Mutsamudu ni à Moroni aucune patente n'est imposée aux marchands ambulants ni à ceux qui sont dans l'informel. Pourquoi imposer ces taxes aux marchands de

Fomboni », a déclaré Ibrahim Omar Secrétaire général de la confédération des Travailleuses et travailleurs

des Comores (CTTC) avant de regretter qu'il s'agit d'une « discrimination » et d'une « inéquité » par

rapport à la réglementation du commerce dans le pays.

Dans son intervention, il a rappelé que la confédération a le droit de protéger les travailleurs dans leur travail. « La plupart de ces marchands sont des jeunes diplômés mais à défaut d'emplois répondant à leur profil, ils se sont lancés dans le commerce informel pour tenter de survivre. Au lieu d'accompagner ces jeunes, le gouvernement se met à leur imposer des taxes. Peut-être que ces jeunes ont emprunté de l'argent ou ont fait des prêts bancaires pour se lancer dans le commerce. Certes l'article peut exister mais pourquoi il est inapplicable à Moroni et à Mutsamudu ». Et de poursuivre avec espoir : « l'objectif

de cette rencontre est d'interpeller le gouvernement sur la situation des marchands à Mohéli pour que des solutions soit envisagées ».

Lors de cette rencontre, Ayoub, un des syndicalistes représentant les marchands de Mohéli, a fait une révélation. « On nous a imposé la patente et une carte commerciale. Avant c'était la mairie qui encaissait les taxes. Mais aujourd'hui les taxes vont tout droit au gouvernorat ». Et de poursuivre : « Et depuis le service de contrôle des prix ne cesse pas de nous harceler. Franchement le commerce est perturbé ». La CTTC veut que le gouvernement intervienne pour une solution rapide.

Kamal Gamal

TRIBUNE

À propos de la grâce présidentielle : trois questions pour comprendre



L'affaire concernant l'ancien président Sambi ne cesse de susciter la controverse juridique. Cette fois, elle ne porte pas sur les conditions ayant conduit à son incarcération, mais sur une question relative à sa libération. En effet, l'un de ses avocats, également membre éminent de son parti, et un conseiller (et non des moindres) du président Azali se sont récemment affrontés, par médias interposés, sur les modalités d'exercice, par le président de l'Union, de son droit de grâce.

Le présent billet se propose de présenter, de manière objective, dans quelles conditions et selon quelles modalités le président de l'Union peut accorder la grâce à une personne condamnée. Pour mieux répondre à cette question, il convient d'abord de définir la grâce et d'en rappeler les fondements.

Qu'est-ce que la grâce présidentielle ?

La grâce présidentielle est prévue par toutes les Constitutions comoriennes successives. Si l'on ne peut exclure que les sultans comoriens aient exercé une prérogative de la même nature, la grâce, dans sa conception moderne, appartient à ces

institutions inspirées du droit constitutionnel de l'ancienne puissance coloniale.

En droit français, la grâce est analysée comme l'un des vestiges de la monarchie de droit divin. Sous l'Ancien Régime, elle permettait au monarque absolu, incarnation de la souveraineté étatique et source de toute justice, d'intervenir à différents stades de la procédure, avant comme après le jugement, afin de neutraliser l'action publique, de réformer la décision judiciaire ou d'en suspendre les effets (P. Türk, 2009).

En République, les effets de la grâce sont beaucoup plus limités. Elle permet uniquement la remise, totale ou partielle, d'une peine, mais n'efface pas la condamnation elle-même. Le chef de l'État ne peut donc ni remettre en cause la décision du juge, ni en contester le bien-fondé. Seule l'amnistie, prévue par l'article 89 de notre Constitution, compétence du législateur, c'est-à-dire une délibération collective émanant des représentants de la Nation, peut effacer la condamnation prononcée par le juge.

Dans un État qui se prétend démocratique, comme le nôtre, régime caractérisé par la séparation des pouvoirs, une telle prérogative, qui permet au chef de l'État d'intervenir ainsi dans le domaine judiciaire, peut se justifier par d'autres considérations, poursuivant toutes une finalité humanitaire ou répondant à des impératifs d'intérêt général (ibid.). Dans un État où la peine de mort existe encore, il n'est pas vain de permettre au président, investi par le suffrage universel, haute représentant de l'État et symbole de l'unité nationale, d'éviter, au nom de la Nation, une erreur judiciaire irréparable ou, s'agissant des condamnés à des peines plus lourdes comme la perpétuité, l'erreur judiciaire tout court. Cette prérogative permet également de récompenser les efforts accomplis par un condamné de bonne foi en vue de sa réinsertion. Dans un État où

les prisons sont surpeuplées, la grâce peut également constituer un instrument de désengorgement pénitentiaire. Elle peut, en outre, permettre de répondre à une situation d'urgence sanitaire, notamment médicale. Dans des sociétés marquées par des crises politiques de toute nature, elle peut enfin constituer un instrument d'apaisement des tensions politiques ou sociales.

Les grâces collectives décidées à l'occasion des fêtes religieuses ou nationales répondent à certains de ces impératifs.

Comment le président peut-il prononcer la grâce ?

En droit comorien, la grâce est prévue par le dernier alinéa de l'article 54 de la Constitution, qui dispose, de manière particulièrement lapidaire : « Le Président de l'Union a droit de faire grâce ». Cette disposition ne fixe donc aucune condition matérielle à l'exercice de cette prérogative et ne prévoit pas de procédure précise à suivre par le chef de l'État. Dans la logique du régime présidentiel institué par la Constitution de 2018, aucun contre-seing ministériel n'est requis. La Constitution ne subordonne pas l'exercice du droit de grâce à l'existence de circonstances particulières, à la nature de l'infraction ou à la durée de la peine prononcée. Seule la loi organique relative au CSM prévoit une consultation de ce dernier, mais uniquement sur les recours en grâce concernant l'exécution de la peine de mort (art. 8).

Dès lors, on peut soutenir sans risque de se tromper qu'il s'agit d'un pouvoir totalement discrétionnaire du président, qui peut accorder une grâce sans être tenu de justifier sa décision. L'acte par lequel le chef de l'État accorde la grâce relève d'ailleurs de la catégorie des actes de gouvernement qui échappent au contrôle du juge.

Doit-on demander la grâce par une lettre adressée au président ?

Dans la pratique comorienne, généralement, lorsqu'un condamné souhaite bénéficier de la clémence du chef de l'État, il adresse une demande écrite à la présidence de l'Union. Ce qui est tout à fait logique. Cependant, il n'est pas exclu que cette demande puisse être présentée par un tiers : un membre de la famille, un proche, un avocat ou une association. En outre, compte tenu du caractère discrétionnaire et unilatéral de l'acte, et en l'absence de conditions de forme préétablies, rien n'empêche le président, s'il l'estime opportun, de gracier de sa propre initiative une personne condamnée.

En l'espèce, une éventuelle grâce de l'ancien président Sambi constituerait certainement un geste susceptible de contribuer à l'apaisement du climat politique. Elle permettrait d'apaiser les tensions suscitées par la mascarade de procès ayant conduit à sa condamnation, ainsi que les inquiétudes légitimes concernant son état de santé.

Ceci dit, si cette question juridique méritait une réponse, la véritable question est, pour notre part, d'ordre politique : le président Azali a-t-il intérêt à libérer celui qu'il a contribué à faire élire à la présidence de l'Union en 2016 ? Chacun sait que Sambi demeure la seule personnalité politique dont l'ancrage populaire à l'intérieur du pays et le carnet d'adresses à l'international peuvent constituer, aux yeux du locataire de Beit-Salam, une menace sérieuse pour la survie de son régime.

Abdou Ben Said ASSADILLAH,

Doctorant à l'Université de Bourgogne E u r o p e et ATER à l'Université de Picardie Jules Verne

BEACH VOLLEY :

Satoul -Elyas, meilleure paire de l’Océan Indien

C’est une confirmation que tout le monde attendait. Après le bronze obtenu en Algérie l’année dernière lors de jeux Africains Scolaires, la paire comorienne était attendue au tournant à Madagascar à l’occasion du récent championnat des nations U18, qui a regroupé les nations de la zone 7 africaine. Et pour une confirmation, les jeunes comoriens n’ont pas fait dans la dentelle.

De l’or et des trophées pour Satoul et Elyas à Antananarivo. Et ce n’est que justice. Après avoir essuyés des revers sur le volleyball en salle, les volleyeurs comoriens repartent de la capitale Malagasy avec le sentiment du devoir accompli. Ce qui est sûr, la faïtière du volleyball comorien n’a pas fait de retenu sur les éloges après le sacre des joueurs comoriens. « Le duo comorien Satoul-Elyas est sacré champion des nations après avoir battu La Réunion. Une victoire historique qui confirme la suprématie de l’équipe nationale. » Mais avant d’arriver à cette finale victorieuse, la paire comorienne avait déjà effectué un parcours presque sans faute lors des matchs de groupes. Entrée en lice contre l’équipe Malagasy, la paire

comorienne s’est imposée facilement par deux sets à zéro (21-6/21-0). Lors du 2ème match, malgré un score très serré (22-20/22-0), la paire comorienne a dû céder la victoire à l’équipe réunionnaise. Malgré cette défaite, la doublette comorienne n’a jamais baissé les bras et a réussi même l’exploit de finir à la première place à l’issue des matchs de groupes après une victoire sur l’île Maurice (21-12/21-19). Ce parcours en phase de groupes a ainsi permis aux Comoriens de poser les bases de leur campagne victorieuse. Malgré un revers face à La Réunion, Satoul et Elyas ont su rapidement relever la tête. Leur succès contre Maurice leur a offert la première place du groupe et une confiance supplémentaire. Une performance qui témoignait déjà de leur solidité et de leurs ambitions dans cette compétition. Restait alors à confirmer cette belle dynamique dans les phases décisives. La première place acquise avait comme conséquence directe de placer la paire comorienne face à l’équipe la plus faible lors des demi-finales à venir. Et contre une équipe Malagasy qu’elle avait balayé lors du premier match de groupe, la paire comorienne n’a pas eu à se déployer, vu que leur adversaire avait déjà



déclaré forfait. C’est donc en spectateur que la délégation comorienne a suivi la 2ème demi-finale, qui a opposait la Réunion à Maurice. Et lors de cette opposition entre cousins créoles, ce sont les réunionnais qui se sont imposés par deux sets à zéro. C’est donc une finale de revanche qui allait attendre les jeunes comoriens. Sur de leur niveau après la victoire en match de groupe, les réunionnais sont entrés dans cette finale, pied au plancher en remportant le premier set (21-18). Malgré

la perte du premier set, les Verts, qui étaient en bleus sont parvenus à revenir au score en dominant la paire réunionnaise, composée de Manoah et Victor (21-16. C’est dans le tie-break que cette première finale du championnat des nations U18 s’est jouée. Et ce petit jeu, ce sont les comoriens qui ont eu les nerfs solides. Après un mano à mano dans ce dernier set, Satoul et Elyas ont finalement remporté la victoire (15-13), et repartent avec la médaille d’or autour du cou. Cette victoire vient couronner une finale disputée

jusqu’au dernier point. Solides dans les moments décisifs, Satoul et Elyas ont su garder leur sang-froid. Les deux Comoriens décrochent ainsi le premier titre de champions des nations U18. Une médaille d’or qui récompense leur régularité et leur détermination tout au long de la compétition. Les Comores peuvent désormais savourer ce succès et mesurer la portée de cette performance.

Imtiyaz



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES AUX COMORES (FSRP_KM, P177816), DON IDA E1830-KM /TF0C1418-KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS

Objet : RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT (E) INDIVIDUEL (LE) SPECIALISTE EN CHAINES DE VALEURS POUR LE PROJET RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES AUX COMORES (FSRP-KM).

Le Gouvernement de l'Union des Comores, à travers le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat, met en œuvre le Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires aux Comores (FSRP-KM) financé par la Banque mondiale.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires (FSRP), la Coordination nationale lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue du recrutement d'un(e) Responsable en Chaînes de Valeur Agricole, chargé(e) de contribuer à la planification, à la coordination et au suivi des activités visant le développement et le renforcement des chaînes de valeur agricoles en Union des Comores.

Pour avoir plus d'informations sur l'Appel à Manifestations d'intérêts ou pour télécharger les Termes de Références, veuillez consulter notre site internet à partir de ce lien : <https://fsrp-km.org/appel-doffre/>

La date limite de soumission est fixée au **21 / 08 / 2026 à 12h00**.

Pour postuler, envoyer le dossier de candidature par mail à l'adresse suivante : projetsfsrp@gmail.com ; Ou physiquement au siège du FSRP_KM, sis au Ministère de l'Agriculture à Mdé – Ex Cefader.

Lancé, le 07 Aout 2026



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES AUX COMORES (FSRP_KM, P177816), DON IDA E1830-KM /TF0C1418-KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

AVIS DE DEMANDE DE COTATION

N 2026/002/MAPA/FSRP/DC

Objet : ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN SYSTEME SOLAIRE AU CRDE DE FOMBONI

Le Gouvernement de l'Union des Comores, à travers le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat, met en œuvre le Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires aux Comores (FSRP-KM) financé par la Banque mondiale.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités des Centres Ruraux de Développement Économique (CRDE), la Coordination nationale lance une Demande de Cotation pour la réparation du système solaire du CRDE de Fomboni, afin d'assurer le bon fonctionnement des équipements et la continuité des activités.

Pour avoir plus d'informations sur la demande de cotation, veuillez consulter notre site internet à partir de ce lien : <https://fsrp-km.org/appel-doffre/>

La date limite de soumission est fixée au **21/ 08 / 2026 à 10h00** et la date d'ouverture est fixé au même jour **du 21/08/2026 à 10H00**.

Pour soumissionner, envoyer votre physique au siège du FSRP_KM, sis au Ministère de l'Agriculture à Mdé – Ex Cefader.

Lancé, le 07 Aout 2026

ENSEIGNEMENT ET CULTURE :

La Diwaniya Al-Hamdiya rend hommage à Sayyid Hadi

La Diwaniya Al-Hamdiya de la culture arabe aux Comores a consacré, samedi 8 août 2026, une conférence à la mémoire de Sayyid Hadi ben Ahmed Al-Haddar Al-Hadrami, figure majeure de l'enseignement, de la culture et de la prédication islamiques dans l'archipel. Animée par le Dr Hamid Karhila Hamad, fondateur de la Diwaniya, la rencontre a réuni des intellectuels, des habitués de l'institution ainsi que plusieurs élèves de l'école islamique Al-Falah de Moroni.

Intitulée « Sayyid Hadi ben Ahmed Al-Haddar Al-Hadrami et ses efforts dans la renaissance scientifique et culturelle aux Comores », la conférence a permis de revenir sur le parcours d'un homme dont l'action dépasse largement le cadre de l'enseignement. Son œuvre apparaît comme un véritable projet éducatif et culturel ayant contribué à renforcer les liens entre les Comores et le monde arabe et islamique. Né à Aïnat, dans le Hadramout, Hadi Al-Haddar poursuit son parcours en Afrique de l'Est avant d'être nommé, en 1953, cadi à Zanzibar. Il rejoint ensuite la Ligue islamique mondiale à La Mecque, avant d'arriver aux Comores en 1968 en qualité de conseiller culturel auprès du gouvernement sous l'autonomie interne, et de représentant de la Ligue islamique mondiale. Le conférencier s'est particuliè-

rement attardé sur la création de l'école Al-Falah, fondée en 1969 à Moroni, à proximité de Badjanani. L'établissement se veut alors bien plus qu'une simple structure scolaire. Il devient un espace dédié à la transmission de la langue arabe et de la culture islamique, mais également à la formation d'enseignants, de prédicateurs et de cadres comoriens. « L'école Al-Falah est devenue un symbole de la transmission du savoir aux Comores », a souligné le Dr Hamid Karhila Hamad. Il a également évoqué les activités de l'Union des étudiants d'Al-Falah, la recherche de livres et de programmes scolaires ainsi que les démarches entreprises pour obtenir des bourses d'études dans plusieurs pays arabes.

L'action de Hadi Al-Haddar ne s'est toutefois pas limitée au domaine éducatif. Selon le conférencier, il a également contribué à faire connaître la cause comorienne dans la presse arabe et à favoriser les échanges religieux et culturels entre l'archipel et le monde arabe et islamique. Après les changements politiques intervenus à la suite de l'indépendance, Hadi Al-Haddar quitte les Comores pour s'installer à Abou Dhabi. Il y poursuit ses activités religieuses et culturelles tout en contribuant au maintien des relations entre les Comores et les Émirats arabes unis. Cette dynamique accompagne notamment la visite officielle du président Ahmed



Abdallah Abderemane à Abou Dhabi en 1979.

La conférence a également donné lieu à plusieurs témoignages et échanges. Des personnalités telles que l'imam Khatib Nourddine Mohamed Touil, Ahmed Seyid Salem Dahlan et l'ancien consul général Rachid Aboubacar ont apporté leurs contributions aux discussions, permettant d'enrichir le regard porté sur le parcours et l'héritage du défunt. La présence des élèves de l'école Al-Falah a donné

une dimension particulière à la rencontre. Héritiers directs de l'institution fondée par Hadi Al-Haddar, ils symbolisent aujourd'hui la continuité de son œuvre éducative et culturelle. En conclusion, le conférencier a évoqué une autre facette de la personnalité de Hadi Al-Haddar : celle du poète et de l'écrivain. Il a clôturé son exposé par la lecture d'un poème adressé par le défunt au président Ahmed Abdallah Abderemane après son retour au pouvoir en 1978.

Au-delà du rappel historique, cette conférence s'est ainsi présentée comme un véritable devoir de mémoire. À travers l'école Al-Falah, son action diplomatique et ses liens avec le monde arabe, l'héritage de Hadi Al-Haddar continue de marquer plusieurs générations et demeure inscrit dans la mémoire éducative, culturelle et diplomatique des Comores.

Ibnou M. Ibnou

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité – Développement

Ministère de l'Environnement chargé du

DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS

جمهورية القمر المتحدة

الوحدة - التضامن - التنمية

وزارة البيئة مسؤولية عن السياحة

AVIS D'APPEL D'OFFRE

Ref : N°26- 003 /MET/DGEF/Eba

24 mois, avec possibilité de renouvellement en fonction des performances.

Le DAO est disponible en cliquant sur le lien suivant :
<https://www.marche-dgef-comores.com> ou en demandant sur l'adresse e-mail suivante : sdpm.dgef.comores@gmail.com

Soumission de dossier : Les soumissionnaires intéressés sont priés de soumettre leurs offres à la Direction Générale de l'Environnement et des Forêts via la plateforme ci-dessus avec la mention proposition technique et la mention proposition financière au plus tard le 9 septembre 2026 à 9h00

L'ouverture des plis aura lieu 9 septembre 2026 à 10h00 précise à la salle de conférence de la Direction Générale de l'Environnement et des Forêts par le comité d'ouverture de plis, en présence des représentants des soumissionnaires.

Documents requis :

Les institutions intéressées devront soumettre une offre technique comprenant :

• Compréhension de la mission

• Approche méthodologique

• Organisation, calendrier et plan de travail

• Une offre financière détaillée

• Les références pertinentes

• Les documents légaux de l'institution

A propos de l'institution : La Direction Générale, de l'Environnement et des Forêts est le principal organe administratif de gestion de l'environnement (article9, loi-cadre sur l'environnement), partenaire d'exécution du projet « Renforcer la résilience climatique de la zone côtière des Comores grâce à une adaptation fondée sur les écosystèmes (EbA) »

Adresse : Mde ex-cefader, B.P: 41 Moroni-Comores

Titre du projet : Renforcer la résilience climatique de la zone côtière des Comores grâce à une adaptation fondée sur les écosystèmes (EbA)).

Information : Recrutement d'une institution financière pour la mise en place de facilités de micro-financement au profit des pêcheurs et des Moyenne, Petites et Micro-Entreprises Afin de renforcer la résilience écologique et socio-économique de ces communautés.

Intitulé de la consultation : Recrutement d'une institution financière pour la mise en place de facilités de micro-financement au profit des pêcheurs et des Moyenne, Petites et Micro-Entreprises.

Catégorie : renforcer la résilience écologique et socio-économique de ces communautés

Type de Marché : Service

Langue requise : Français

Durée de la mission estimative : La mission est prévue pour une durée de 12 à